

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : marie-gabrielle.mancel@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 18 septembre 2023

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidature après mouvement – Poste de professeur des écoles « Enseignant référent pour les usages numériques » - Rentrée scolaire 2023/2024

A l'issue des opérations du mouvement 2023, un poste de professeur des écoles enseignant référent pour les usages numériques (ERUN) demeure vacant dans la circonscription suivante :

Poste vacant :

- Circonscription de l'éducation nationale de Coulommiers
Tél : 01.64.03.05.63 – courriel : ce.07711311@ac-creteil.fr

MISSIONS : Se reporter à la fiche métier n°3 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF Option Technologie et ressources éducatives (TRE) ou enseignement et numérique

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 25 septembre 2023**.
Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription **avant le 27 septembre 2023**.

- **Entretien avec une commission**

Les candidats seront reçus lors d'un entretien auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription candidatée et/ou de l'Inspecteur de l'Education Nationale départemental en charge des ERUN.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils ne bénéficieront d'aucune priorité au mouvement 2024 pour les affectations sur ces postes et qu'ils ne conserveront pas le capital des bonifications acquises au titre des points REP ou de direction.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES NUMERIQUES (ERUN)

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1^{er} degré titulaires du CAFIPEMF option TRE. (Technologie et ressources éducatives) ou enseignement et numérique

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du PEMF dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Sous l'autorité conjointe du ou des IEN auxquels il est rattaché et de l'inspecteur chargé de la mission « ressources et usages numériques » (RUN), l'enseignant référent contribue à impulser et à accompagner les projets qui ont recours aux RUN dans le cadre des programmes de l'école primaire.

Missions :

- Recenser et diffuser, après validation, en lien avec les IEN et l'IEN-RUN, les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel aux RUN,

- S'inscrire dans la polyvalence de l'enseignant du 1^{er} degré et dans une approche multimédia (audiovisuel, informatique et Internet),

- Impulser et accompagner les projets de cycle et d'école faisant appel aux RUN, en aidant les enseignants, sans se substituer à eux ; il peut être ainsi amené à co-intervenir en classe aux côtés de l'enseignant, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant les RUN,

- Aider à la mise en place des pratiques pédagogiques, notamment celles centrées sur les compétences définies dans le socle commun,

- Participer à la définition d'une politique d'école (conseils de maîtres de cycle, volet RUN à intégrer dans le projet d'école...),

- Participer aux actions de formation, d'information, d'animation (dans le domaine des RUN ou tout autre domaine transversal mobilisant leur usage), à travers :

- Les stages prévus au plan de formation (PDF),

- Les animations pédagogiques dans les circonscriptions,

- Un accompagnement ponctuel des projets au sein des écoles : projets d'école, aide à la mise en place des sites et ENT des écoles.

- Conseiller l'I.E.N. de circonscription en matière de RUN, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales, académiques et départementales,

- Apporter une aide de premier niveau à l'usage des outils numériques pour la direction (base élèves 1^{er} degré, Affelnet, ENR, ENT,...) et l'animation de l'équipe pédagogique de l'école.

- Assister les écoles dans les domaines juridiques, déontologiques et d'équipement en matière de RUN et assurer le suivi des projets d'équipement informatique initiés par les collectivités territoriales,

- Afin d'intégrer la transversalité des RUN dans les divers champs disciplinaires, participer à des groupes de travail :

- initiés par l'Inspectrice d'Académie au plan départemental,

- organisés par le Recteur d'Académie au plan académique.

- Apporter sa contribution aux travaux de l'équipe départementale RUN placée sous la responsabilité de l'IEN-RUN et coordonnée par le CPD-RUN rattaché auprès de l'IENA.



Compétences :

- CAFIPEMF option TRE, Enseignement et Numérique
- Avoir des connaissances en informatique (dont un minimum de connaissances techniques notamment celles exigées pour le C2i2e) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation des supports numériques dans les écoles,
- Etre capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes,
- Etre capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique,
- Avoir une expérience des projets liés aux RUN, être capable d'en proposer de nouveaux et d'aider les collègues à les mettre en place,
- Avoir une connaissance correcte de l'institution et des ressources dont elle dispose,
- Etre capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales en cours (sciences, évaluations nationales et départementales, sites Internet de circonscription, d'école, ateliers hors temps scolaires...).